|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/24/14 REV. | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 22 novembre 2019 | | |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-quatrième session**

**Genève, 18 – 22 novembre 2019**

Proposition de projet faite par le Brésil, le Canada, l’Indonésie, la Pologne et le Royaume-Uni concernant les instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies du Plan d’action pour le développement

*établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient une proposition de projet révisée présentée par les délégations du Brésil, du Canada, de l’Indonésie, de la Pologne et du Royaume-Uni, telle que modifiée par les États membres durant la vingt-quatrième session du CDIP.
2. *Le CDIP est invité à examiner l’annexe au présent document.*

[L’annexe suit]

# Recommandations nos 1 et 5 du Plan d’action pour le développement Proposition de projet faite par les délégations du Brésil, du Canada, de l’Indonésie, de la Pologne et du Royaume-Uni

# Descriptif du projet

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. RÉSUMÉ | | |
| Code du projet | *DA\_01\_05\_01* | |
| Titre | *Outils pour des propositions de projet réussies du Plan d’action pour le développement* | |
| Recommandations du Plan d’action pour le développement | Recommandation n° 1 : L’assistance technique de l’OMPI doit, entre autres choses, être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.  Recommandation n° 5 : L’OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l’ensemble des activités d’assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l’activité a été mise en œuvre.  \* Il convient de noter qu’une fois élaborés, le Manuel et les ressources supplémentaires pourraient appuyer la mise en œuvre d’autres recommandations du Plan d’action pour le développement en facilitant l’élaboration de nouvelles propositions de projets du Plan d’action. | |
| Brève description du projet | Le projet proposé vise à faciliter l’élaboration et la mise en œuvre de propositions de projet pour examen par le CDIP.  Cela se ferait par l’élaboration et la diffusion d’un manuel et de ressources supplémentaires, qui serviront de documents de référence pour aider les États membres intéressés à élaborer et à mettre en œuvre de nouvelles propositions de projets du Plan d’action pour le développement. Ce manuel comprendrait, entre autres éléments : un processus détaillé à suivre étape par étape lors de l’élaboration d’une proposition de projet; un modèle annoté avec les éléments clefs à inclure et des conseils qui y seront associés; une liste des contacts au Secrétariat de l’OMPI pouvant apporter un soutien ciblé tout au long du processus d’élaboration des propositions; une liste des meilleures pratiques, avec leurs erreurs fréquentes et comment éviter celles-ci; et des informations supplémentaires sur la mise en œuvre des projets du Plan d’action. Des ressources supplémentaires incluraient un catalogue consultable des projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement contenant des informations supplémentaires sur chaque projet et ses évaluations, ainsi que du matériel de formation en ligne, le cas échéant. Une fois élaborés, le manuel et les ressources supplémentaires seraient diffusés afin d’en optimiser l’utilisation par les États membres désireux d’élaborer, de présenter et de mettre en œuvre de nouveaux projets du Plan d’action pour le développement.  Le projet proposé pourrait accroître la base de connaissances des éléments clefs caractéristiques d’une proposition de projet réussie du Plan d’action pour le développement; orienter la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action en encourageant davantage d’États membres à soumettre de nouvelles propositions de projets globales; accélérer ou simplifier l’adoption de nouvelles propositions par le CDIP; et faciliter la bonne mise en œuvre et allonger la durabilité des projets du Plan d’action pour le développement qui ont été approuvés. | |
| Programme de mise en œuvre | Programme 8 | |
| Liens avec d’autres programmes/projets connexes du Plan d’action pour le développement | Liens de tous les programmes liés aux recommandations du Plan d’action pour le développement, à savoir les programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 30, 31 et 32.  Lié à tous les projets approuvés dans le cadre du Plan d’action pour le développement[[1]](#footnote-2). | |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | Résultat escompté III.3 : Intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement dans les activités de l’OMPI | |
| Durée du projet | 24 mois | |
| Budget du projet | *210 000 francs suisses* | |
| 2. DESCRIPTION DU PROJET | | |
| 2.1. Introduction | | |
| Une méthodologie de projet axée sur les résultats sous-tend la mise en œuvre pratique de la plupart des recommandations du Plan d’action pour le développement[[2]](#footnote-3). À cet égard, l’examen et l’adoption de propositions de projets par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (le CDIP ou comité) est l’un des moyens les plus efficaces de faire en sorte que l’assistance technique de l’OMPI soit “axée sur le développement” et “axée sur la demande”, et qu’elle prenne dûment en compte les “priorités”, “besoins particuliers” et “différents niveaux de développement” des États membres (conformément à la recommandation n° 1 du Plan d’action pour le développement). Depuis sa création en 2007, le CDIP a déjà approuvé 39 propositions de projets (fin 2018) qui ont été élaborées et présentées par les États membres intéressés[[3]](#footnote-4). En 2016, le *rapport sur l’étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement* visait à renforcer cette pratique en encourageant les États membres, “à formuler, compte tenu de leurs besoins nationaux, de nouvelles propositions de projets pour examen par le CDIP”[[4]](#footnote-5).  De la conception d’une proposition à la présentation de sa version finale et son adoption, de nombreuses étapes sont nécessaires. Cibler les besoins d’un membre, définir des objectifs et des étapes de mise en œuvre précis et collaborer avec le Secrétariat de l’OMPI pour définir un budget et un calendrier de mise en œuvre sont généralement les plus difficiles à franchir.  En ce qui concerne la conception de nouvelles propositions, il pourrait être utile pour les États membres d’avoir une vue d’ensemble plus claire du “paysage” du projet du Plan d’action pour le développement existant. Toutefois, les informations sur les projets antérieurs du Plan d’action pour le développement, qui sont actuellement disponibles sur le site Web de l’OMPI, sont limitées ou difficilement accessibles, et il n’existe aucun moyen intuitif de parcourir ces projets. La mise à disposition d’informations supplémentaires sur les projets du Plan d’action dans un format facilement accessible et convivial pourrait aider à éviter les doubles emplois entre les projets achevés et les nouvelles propositions.  De façon plus générale, les propositions de projet tentent parfois de prolonger à l’excès un projet pour traiter une question très importante dans le cadre d’un seul projet, ce qui peut mener à des propositions vagues qui ne définissent pas leurs objectifs ou qui ciblent des problèmes qui ne sont pas particulièrement pertinents pour le CDIP. De plus, il n’est pas rare que les propositions de projet soient considérées comme incomplètes lorsqu’elles sont présentées pour la première fois au comité, ce qui fait que les propositions sont examinées plusieurs fois avant d’être approuvées. Cela est compréhensible, car le manque de cohérence des normes et des attentes fait qu’il est difficile pour les États membres d’évaluer à l’avance si leur proposition répond pleinement à toutes les caractéristiques essentielles qui doivent être examinées par le comité avant qu’il ne l’approuve. L’absence d’un processus établi pour demander des conseils utiles au Secrétariat signifie également que la plupart des États membres ne reçoivent un appui qu’après la première présentation de leur proposition au comité.  Malgré ces difficultés, tous les États membres peuvent reconnaître qu’il importe de présenter des propositions solides et approfondies qui puissent être approuvées rapidement. L’examen et la présentation de nouvelles propositions incomplètes ou imprécises exigent du temps et des ressources de la part du Secrétariat, des auteurs et du comité.  Il est évident que recenser les lignes directrices et les meilleures pratiques permettrait aux États membres de mieux comprendre comment élaborer une proposition de projet, les étapes à suivre et les facteurs essentiels contribuant à la bonne mise en œuvre d’un projet qui a été approuvé. Une orientation et un soutien accrus pourraient ultimement mener à l’élaboration de propositions de projets plus ciblées et plus pertinentes pour la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action, plus susceptibles d’être acceptées par le CDIP en temps opportun et qui sont durables. | | |
| 2.2. Objectifs | | |
| Le projet proposé vise à faciliter l’élaboration de propositions de projets à soumettre à l’examen du CDIP et à accroître la rigueur initiale des propositions présentées au CDIP; pour ce faire, il faudrait :  a) Mieux comprendre la méthodologie, les défis, les questions et les pratiques exemplaires concernant l’élaboration des propositions de projets du Plan d’action pour le développement;  b) Fournir et rendre plus facilement accessibles les informations supplémentaires sur les projets achevés et en cours du Plan d’action, afin d’inspirer les États membres intéressés et de favoriser les synergies entre les nouvelles demandes et les projets existants;  c) Élaborer un manuel écrit, traduit dans toutes les langues officielles de l’Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi que d’autres ressources utiles telles que des webinaires en ligne ou des cours en ligne (selon le cas), pour permettre aux États membres de mieux comprendre comment élaborer une proposition de projet, les étapes à suivre et les facteurs essentiels contribuant à la bonne mise en œuvre d’un projet qui a été approuvé; et  d) Diffuser le manuel et les ressources supplémentaires et en encourager l’utilisation par les États membres en mettant à jour le site Web de l’OMPI et en organisant des ateliers ou autres activités pertinentes. | | |
| 2.3. Stratégie de mise en œuvre | | |
| Les objectifs du projet seront atteints grâce aux résultats et activités ci-après, qui seront fondés sur la méthode de gestion des projets en vigueur à l’OMPI et pleinement alignés sur celle-ci :  **Résultat 1 – Meilleure compréhension de la méthodologie, des défis, des questions et des meilleures pratiques concernant l’élaboration et la gestion des projets du Plan d’action pour le développement.**  **Activités** :   1. Faire le point sur les modèles et les ressources existants concernant l’élaboration et la gestion des projets du Plan d’action pour le développement, et organiser un atelier avec des gestionnaires de projets sélectionnés, d’anciens États membres bénéficiaires et des évaluateurs externes qui ont effectué des évaluations de projets du Plan d’action, afin d’examiner la méthodologie et les outils existants de gestion et de mise en œuvre de projets du Plan d’action (modèle/document de proposition de projet; modèle de rapport de progrès et de finalisation; rapports d’auto-évaluation; rapports d’évaluation externe) et formuler des recommandations pour les améliorations potentielles. 2. Recueillir, dans le cadre de consultations avec les États membres et le Secrétariat de l’OMPI (de préférence en ligne), des informations sur les sources communes de confusion, les difficultés et les questions auxquelles sont confrontés les États membres qui souhaitent présenter des propositions de projet; les erreurs communes qui conduisent au rejet d’une proposition et les suggestions sur les moyens de les éviter; ainsi que les meilleures pratiques ou enseignements tirés par les États membres qui ont déjà présenté des propositions de projet et contribué à leur mise en œuvre dans le passé.   **Résultat 2 – Des informations complètes sur les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement sont mises à disposition sous une forme consultable et conviviale.**  **Activité :** À partir des tableaux récapitulatifs actuellement disponibles sur le site Web de l’OMPI consacré au Plan d’action pour le développement[[5]](#footnote-6), créer et fournir sur ce site un catalogue consultable en ligne de tous les projets achevés et en cours du Plan d’action ainsi que des informations supplémentaires sur chaque projet, y compris une référence aux pays bénéficiaires (le cas échéant), les principales activités et produits des projets, les dates de début et de fin de la mise en œuvre, les résultats et les réalisations, les rapports de situation et les recommandations des évaluations.  **Résultat 3 – Élaboration d’un manuel écrit et d’autres documents de référence permettant aux États membres de mieux comprendre comment élaborer une proposition de projet, les étapes à suivre et les facteurs essentiels contribuant à la bonne mise en œuvre d’un projet qui a été approuvé.**  **Activités :**   1. Élaborer un manuel écrit qui comprend les éléments ci-après, entre autres et s’il y a lieu :  * un lien vers le catalogue consultable en ligne des projets achevés et en cours du Plan d’action qui sera créé et mis à disposition dans le cadre du résultat 2; * un processus détaillé à suivre, étape par étape, lors de l’élaboration d’une proposition de projet; * un modèle annoté complet comprenant les éléments clefs à inclure dans une proposition de projet et toute orientation connexe, y compris sur la façon de circonscrire la portée d’une proposition de projet (par exemple, en abordant les questions complexes par une approche qui se décline en plusieurs étapes) et sur la façon de déterminer les recommandations pertinentes du Plan d’action pour le développement; * une liste des personnes ressources du Secrétariat de l’OMPI, y compris les gestionnaires de projet potentiels (le cas échéant), qui sont prêts à fournir un appui ciblé tout au long du processus d’élaboration de la proposition, ainsi que des informations spécifiques au projet, telles que le budget et le calendrier proposés; * une liste des meilleures pratiques et des questions/réponses, notamment sur les défis communs et la manière dont ils peuvent être surmontés, ainsi que sur la manière d’obtenir du soutien pour une proposition de projet (par exemple en recensant les principaux partisans, en limitant le degré d’opposition auquel la proposition peut faire face et en identifiant les étapes clefs du processus d’élaboration auxquelles les consultations des États membres devraient avoir lieu afin d’obtenir du soutien pour cette proposition); et * des informations sur la mise en œuvre de projets du Plan d’action pour le développement, y compris sur le processus de mise en œuvre (étapes générales et chronologie), sur les moyens permettant d’identifier les parties prenantes et les acteurs locaux et d’entrer en relation avec ceux-ci, sur les pratiques recommandées qui ont conduit à la mise en place réussie de propositions de projet et sur les erreurs communes et la façon de les éviter durant la mise en œuvre du projet.  1. Traduire le manuel écrit dans toutes les langues officielles de l’ONU. 2. Organiser des webinaires à la demande des États membres intéressés, par l’intermédiaire desquels le Secrétariat pourrait fournir des orientations sur la manière d’élaborer et de mettre en œuvre un projet du Plan d’action pour le développement. 3. En coordination avec l’Académie de l’OMPI, mettre au point un cours d’initiation à distance sur le Plan d’action de l’OMPI pour le développement et la gestion de projet de base, qui serait mis à la disposition des États membres, des directeurs de projet et des coordonnateurs nationaux.   **Résultat 4 – Manuel diffusé et utilisation des ressources supplémentaires facilitée.**  **Activités :**   1. Mettre à jour le site Web de l’OMPI pour faciliter l’accès au manuel et aux ressources supplémentaires (notamment le catalogue consultable en ligne) et en accroître la visibilité. 2. Organiser des ateliers ou d’autres manifestations (de préférence en ligne et selon les besoins) et intégrer la promotion du manuel et des ressources supplémentaires dans les activités existantes du Bureau international et de chaque bureau régional, afin de favoriser l’utilisation du manuel et des ressources supplémentaires. Apporter un soutien aux États membres intéressés par l’élaboration de nouvelles propositions de projets du Plan d’action pour le développement.   Aucun pays pilote ne sera sélectionné individuellement pour ce projet. Néanmoins, les États membres intéressés seront encouragés à participer à certaines étapes (par exemple dans le cadre des activités a) et b) du résultat 1). De plus, une fois élaborés, le manuel et les ressources supplémentaires devraient profiter à l’ensemble de la communauté des États membres. | | |
| 2.4. Risques potentiels et mesures de prévention | | |
| **Risque 1 :** Le projet repose en partie sur la volonté des États membres de partager leurs opinions et leurs expériences en ce qui concerne l’élaboration et l’adoption des propositions de projets du Plan d’action pour le développement.  **Mesure de prévention n° 1 :** Le gestionnaire de projet entreprendra des consultations approfondies et, s’il y a lieu, demandera que des parties consultées participent à l’élaboration du manuel et des ressources supplémentaires. Il convient de noter que la participation des États membres et les informations qu’ils fournissent permettront d’adapter plus précisément le manuel et les ressources supplémentaires à leurs besoins.  **Risque 2 :** Il se peut que les États membres ne soient pas intéressés par la version finale du manuel et les ressources supplémentaires et qu’ils choisissent plutôt de suivre leur propre processus.  **Mesure de prévention n° 2 :** Au moment de diffuser le manuel et les ressources supplémentaires, le gestionnaire de projet soulignera les avantages de suivre ses directives et l’impact que cela devrait avoir sur les chances qu’une proposition de projet soit acceptée et mise en œuvre de manière durable. | | |
| 3. EXAMEN ET ÉVALUATION | | |
| 3.1. Calendrier d’examen du projet | | |
| Le projet sera examiné une fois par année et un rapport d’étape sera présenté au CDIP. À la fin du projet, une évaluation indépendante sera réalisée et son rapport sera soumis au CDIP. | | |
| 3.2. Auto-évaluation du projet | | |
| *Résultats du projet* | | *Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats)* |
| 1. Meilleure compréhension de la méthodologie, des défis, des questions et des meilleures pratiques concernant l’élaboration et de la gestion des projets du Plan d’action pour le développement. | | Une première ébauche de l’exercice d’évaluation, ainsi qu’un rapport sur les résultats de l’atelier et des consultations, ont été achevés dans les neuf mois suivant le début du projet. |
| 2. Des informations complètes sur les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement sont mises à disposition dans un format facile à consulter et à utiliser. | | Un catalogue consultable en ligne de tous les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement a été créé et est disponible sur le site Web de l’OMPI dans les trois premiers mois de la deuxième année du lancement du projet. |
| 3. Élaborer un manuel écrit et d’autres documents de référence qui permettent aux États membres de mieux comprendre comment élaborer une proposition de projet, les étapes à suivre et les facteurs essentiels contribuant à la bonne mise en œuvre d’un projet qui a été approuvé. | | * Une première version du manuel écrit sur l’élaboration des propositions de projets du Plan d’action a été élaborée au cours des trois premiers mois de la deuxième année du projet, et traduite dans toutes les langues officielles de l’ONU dans les six mois de la deuxième année du projet. * Sous réserve de la demande, au moins un webinaire sur la façon d’élaborer et de mettre en œuvre un projet du Plan d’action a été organisé au cours de la deuxième année du projet. * Un cours d’initiation à distance sur le Plan d’action de l’OMPI et la gestion de projet de base a été élaboré dans les six mois suivant la deuxième année du projet. |
| 4. Diffusion du manuel et utilisation des ressources supplémentaires facilitée. | | * Le site Web de l’OMPI a été mis à jour afin d’accroître l’accès au manuel et aux ressources supplémentaires et en augmenter la visibilité dans les neuf mois suivant la deuxième année du projet. * La promotion du manuel et des ressources supplémentaires a été incluse dans les activités existantes par le Bureau international et les différents bureaux régionaux au cours de la deuxième année du projet. * Les pages Web du manuel et du catalogue ont été consultées au moins 40 fois au cours de la première année suivant leur mise à disposition sur le site Web du Plan d’action pour le développement de l’OMPI. |
| *Objectif du projet* | | *Indicateurs de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet (indicateurs de résultats)* |
| Faciliter l’élaboration des propositions de projets des États membres pour examen par le CDIP et accroître la rigueur initiale des propositions présentées au CDIP. | | * Les pages Web du manuel et du catalogue ont été consultées au moins 40 fois au cours de la première année suivant leur mise à disposition sur le site Web du Plan d’action pour le développement de l’OMPI. * Au moins 50% des États membres qui soumettent des propositions de projets à l’examen du CDIP dans les deux ans suivant la parution du manuel et des ressources supplémentaires ont indiqué que ces outils les avaient aidés à élaborer leurs propositions. * Au moins 50% des personnes qui ont participé à un webinaire (s’il a été organisé) ou qui ont suivi le cours d’apprentissage à distance ont indiqué qu’ils ont une meilleure compréhension de l’élaboration et de la gestion des projets du Plan d’action pour le développement. |

4. RESSOURCES TOTALES PAR RÉSULTAT (EN FRANCS SUISSES)

| **Résultats du projet** | **2020** | | **2021** | | **Total** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Personnel** | **Autres dépenses** | **Personnel** | **Autres dépenses** |  |
| **Résultat 1 –** Meilleure compréhension de la méthodologie, des défis, des questions et des meilleures pratiques concernant l’élaboration et la gestion des projets du Plan d’action pour le développement : |  |  |  |  |  |
| * Faire le point sur les ressources existantes en ce qui concerne l’élaboration et la gestion des projets du Plan d’action pour le développement et organiser un atelier pour examiner la méthodologie et les outils de gestion actuels des projets du Plan d’action. | – | 40 000 | – | – | 40 000 |
| * Recueillir des informations sur les défis, les questions et les meilleures pratiques en se basant sur les pratiques antérieures d’élaboration ou de proposition de projets du Plan d’action. | – | 10 000 | – | – | 10 000 |
| **Résultat 2** **–** Des informations complètes sur les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement sont fournies dans un format facile à consulter et à utiliser : |  |  |  |  |  |
| * Élaborer un catalogue consultable en ligne | – | 50 000 | – | – | 50 000 |
| **Résultat 3** **–** Élaborer un manuel écrit et d’autres documents de référence (le cas échéant) qui permettent aux États membres de mieux comprendre comment élaborer une proposition de projet, les étapes à suivre et les facteurs essentiels contribuant à la bonne mise en œuvre d’un projet qui a été approuvé : |  |  |  |  |  |
| * Élaborer un manuel dans toutes les langues officielles de l’ONU | – | – | – | 50 000 | 50 000 |
| * Organiser des webinaires sur demande[[6]](#footnote-7) | – | – | – | – | – |
| * Concevoir un cours d’apprentissage à distance | – | – | – | 50 000 | 50 000 |
| **Résultat 4** **–** Diffusion du manuel et utilisation des ressources supplémentaires facilitée : |  |  |  |  |  |
| * Mise à jour du site Web de l’OMPI[[7]](#footnote-8) | – | – | – | – | – |
| * Promouvoir et intégrer le manuel et les ressources supplémentaires aux activités de sensibilisation[[8]](#footnote-9) | – | – | – | – | – |
| Évaluation | – | – | – | 10 000 | 10 000 |
| **Total des dépenses liées au personnel[[9]](#footnote-10)** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total hors dépenses liées au personnel** |  | **100 000** |  | **110 000** |  |
| **Total** |  |  |  |  | **210 000** |

5. RESSOURCES TOTALES PAR RÉSULTAT (EN FRANCS SUISSES)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | *(Francs suisses)* | | | | | | | |
| **Activités** | **Voyages, formations et indemnités** | | | **Services contractuels** | | | | **Total** |
| **Missions de fonctionnaires** | **Voyages de tiers** | **Formations et indemnités de voyage connexes** | **Conférences** | **Publication** | **Services contractuels de personnes** | **Autres services contractuels** |
| Faire le point sur les ressources existantes et organiser un atelier pour examiner la méthodologie | – | 15 000 | – | – | – | 15 000 | 10 000 | 40 000 |
| Recueillir des informations en se basant sur les pratiques antérieures d’élaboration ou de proposition des projets du Plan d’action pour le développement | – | – | – | – | – | 10 000 |  | 10 000 |
| Élaborer un catalogue consultable en ligne | – | – | – | – | – | 50 000 |  | 50 000 |
| Concevoir un manuel dans toutes les langues de l’ONU | – | – | – | – | 15 000 | 10 000 | 25 000 | 50 000 |
| Élaborer un cours d’apprentissage à distance | – | – | – | – | – | 50 000 | – | 50 000 |
| Évaluation | – | – | – | – | – | 10 000 | – | 10 000 |
| **Total** |  | **15 000** |  |  | **15 000** | **145 000** | **35 000** | **210 000** |

6. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

| Activités | Trimestres | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2020 | | | | 2021 | | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| Faire le point sur les modèles et les ressources existants concernant l’élaboration et la gestion des projets du Plan d’action pour le développement, organiser un atelier pour examiner la méthodologie et les outils actuels de gestion des projets du Plan d’action et formuler des recommandations en vue d’améliorations potentielles | x | x | x |  |  |  |  |  |
| Recueillir des informations sur les sources communes de confusion, les défis et les difficultés auxquels se heurtent les États membres qui souhaitent présenter des propositions de projet; les erreurs communes qui conduisent au rejet d’une proposition et les suggestions sur les moyens de les éviter; ainsi que les meilleures pratiques ou les enseignements tirés par les États membres qui ont déjà présenté des propositions de projet dans le passé | x | x |  |  |  |  |  |  |
| Créer et fournir sur le site Web de l’OMPI consacré au Plan d’action pour le développement un catalogue consultable en ligne qui contient tous les projets achevés et en cours du Plan d’action |  | x | x | x | x |  |  |  |
| Élaborer un manuel |  |  | x | x | x |  |  |  |
| Traduire le manuel écrit dans toutes les langues officielles de l’ONU |  |  |  |  |  | x |  |  |
| Élaborer un cours d’initiation à distance sur le Plan d’action pour le développement de l’OMPI et les fondements de la gestion de projet |  |  |  | x | x | x |  |  |
| Mettre à jour le site Web de l’OMPI pour faciliter l’accès au manuel et aux ressources supplémentaires et en accroître la visibilité |  |  |  |  |  | x | x |  |
| Organiser des webinaires à la demande des États membres intéressés afin de les guider dans l’élaboration et la mise en œuvre d’un projet du Plan d’action pour le développement[[10]](#footnote-11) |  |  |  |  |  |  |  | x |
| Organiser des ateliers et d’autres évènements, et inclure la promotion du manuel et des ressources supplémentaires dans les activités existantes du Bureau international et des différents bureaux régionaux[[11]](#footnote-12) |  |  |  |  |  |  | x | x |
| Évaluation du projet |  |  |  |  |  |  |  | x |

[Fin de l’annexe et du document]

1. La liste des projets approuvés du Plan d’action pour le développement est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects.html>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Plan d’action de l’OMPI pour le développement, <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/index.html>, consulté le 15 août 2019. [↑](#footnote-ref-3)
3. Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action de l’OMPI pour le développement ([CDIP/23/2](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=431320)) à son paragraphe 58; https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects.html, projets de mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement, consulté le 15 août 2019. [↑](#footnote-ref-4)
4. “Rapport sur les recommandations de l’étude indépendante” (CDIP/19/3), annexe I à la page 5, fait référence au document CDIP/18/7. [↑](#footnote-ref-5)
5. Projets de mise en œuvre des recommandations du Plan d’action de l’OMPI pour le développement, <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects.html>, consulté le 15 août 2019. [↑](#footnote-ref-6)
6. Il n’y a pas de coûts estimés pour cette activité pendant la mise en œuvre du projet. Toutefois, tout coût futur lié à cette activité sera absorbé et inscrit au budget de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement. [↑](#footnote-ref-7)
7. Les coûts liés à ce résultat (le cas échéant) seront couverts par le budget des divisions concernées. [↑](#footnote-ref-8)
8. Il n’y a pas de coûts estimés pour cette activité pendant la mise en œuvre du projet. Toutefois, tout coût futur lié à cette activité sera absorbé et inscrit au budget de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement. [↑](#footnote-ref-9)
9. Le personnel affecté à la coordination des travaux liés au projet sera issu de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement. [↑](#footnote-ref-10)
10. Cette activité sur demande se poursuivra après la mise en œuvre du projet. [↑](#footnote-ref-11)
11. Cette activité se poursuivra après la mise en œuvre du projet. [↑](#footnote-ref-12)